

A l'attention des pharmaciens exerçant dans un établissement "exploitant"

Chers confrères,

Dans ce contexte pandémique, des adaptations d'organisation sont nécessaires pour assurer la continuité des activités pharmaceutiques.

Pour répondre à certaines de vos interrogations, vous trouverez en pièce jointe une FAQ intitulée "Continuité d'activité exploitant en cas de crise sanitaire" avec sa traduction anglaise.

Vous remerciant tous pour votre mobilisation.

Bien confraternellement,

Frédéric BASSI

Président – Section B

[20200402 FAQ 15 Continuité d'activité exploitant en cas de crise sanitaire - English.pdf](#)
(723 KB)

[20200402 FAQ 15 Continuité d'activité exploitant en cas de crise sanitaire.pdf](#) (719 KB)